



ENSEMBLE



Communaux

de

WATTRELOS

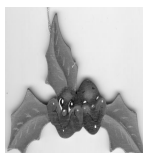
JOURNAL DES AGENTS
COMMUNAUX ET DU CCAS
DE WATTRELOS

☎ -LOCAL : 03.20.89.20.05

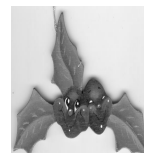
📱 -MOBILE : 06.32.24.35.39

✉ : sdu-wattrelos@wanadoo.fr

BLOG: [HTTP://SDU5962-SNUCLIAS-FSU.HAUTETFORT.COM](http://SDU5962-SNUCLIAS-FSU.HAUTETFORT.COM)



BONNE ANNÉE 2008



L'année 2007 est terminée; pour certains de nos collègues ou amis elle n'a pas été très bonne, comme vous le constaterez dans les pages suivantes, car ils ont eu à subir, une hiérarchie qui se croit tout permis!

Lors de la manifestation à LILLE nous étions 19000 personnes, bien que cela fasse beaucoup ce n'est pas encore assez pour montrer notre détermination à défendre nos droits acquis très chèrement au fil des années!

Cette année nous avons des élections, d'abord locales au mois de mars, puis surtout celles qui nous concernent le plus, les élections professionnelles que se dérouleront à l'automne.

Nous aurons besoin de tous, pour construire des listes de représentants, et nous manquons cruellement de volontaires.

Alors, si vous voulez un vrai syndicat au service de la défense des agents et du service public, il faut des représentants FSU sur les listes CAP, CTP, CHS, et n'oubliez pas que VOUS pouvez être ces représentants.

VENEZ NOUS REJOINDRE SUR LES LISTES FSU!

VOTEZ FSU

POUR AMÉLIORER
VOS CONDITIONS DE
TRAVAIL

POUR VOUS
DÉFENDRE !





INFOS LOCALES



L'équipe FSU de Wattrelos tient à féliciter ERIK BAERT pour son élection au poste de Secrétaire Général du Syndicat Départemental SDU 59/62 NORD - PAS de CALAIS.

Si comme lui, vous désirez vous investir dans un syndicat libre de ses pensées et de ses actions venez vous joindre à nous.

NOTRE SECTION DERANGE!

le premier magistrat, malgré plusieurs demandes ne nous reçoit pas!....
Par le biais de ce tract, nous exposons donc nos doléances.

CTP

En ce qui concerne la demande de création de séances publiques supplémentaires à la piscine de Wattrelos, c'est encore une fois notre représentante qui est intervenue pour défendre nos collègues; cela devient une habitude!

Lors de cet échange, elle a notamment demandé si les 2 départs en retraite à temps complet seront remplacés et si, dans le cadre d'une ouverture plus grande, on a tenu compte des arrêts maladie pour les animations supplémentaires.

Il y a eu également un débat sur le « protocole alcool ».
Notre représentante a fait remarquer que c'est un projet sur lequel nous travaillons depuis plus de 3 ans et que l'on n'a vu aucune différence.

Il y a toujours des boissons alcoolisées dans certains services!

Elle signale qu'elle a remonté l'information par courrier, resté sans réponse et a précisé qu'elle ne pouvait voter quelque chose que l'ensemble du personnel ne respecte pas.

Quel jeu l'administration joue-t-elle?

N'y a avait il que des jus de fruits lors de la saint ELOI?

la proposition a donc été adopté à la majorité mais sans la voix FSU, notre représentante s'étant abstenue!

HISTORIQUE DE NOTRE CORRESPONDANCE AVEC **Monsieur LE DÉPUTÉ MAIRE**

Courrier du 20 septembre pour le CHS

Nous avons constaté des difficultés rencontrées par des agents pour le nettoyage de l'école Curie ; manipulation de charges lourdes, poussières d'amiantes (sans protection pour les agents).

Si nous sommes conscients des désagréments pouvant être causés par les travaux, nous ne pouvons que regretter votre manque d'anticipation pour les réduire, et ainsi protéger les agents et aider ces dames pour le port des cartons et du matériel (armoires, tables, etc...).

De plus, plusieurs agents attendent avec impatience leurs équipements (« sabots de sécurité »).

Nous avons également été avertis de déplacements d'agents « sans aucune concertation » dans les écoles, notamment ceux qui perçoivent la cantine; et ces derniers prennent cela comme une sanction !

Nous souhaitons donc obtenir un rendez-vous assez rapidement, afin de discuter de ces sujets, ainsi que de votre réponse concernant le dernier CTP, et enfin du problème de l'intempérance.

**A CE JOUR
NOUS ATTENDONS
TOUJOURS UNE REPONSE
DE Monsieur
LE DEPUTE-MAIRE**

Courrier du 5 octobre

Nous tenons à vous informer de la parution ce jour du décret n° 2007-1430 du 4 Octobre 2007 portant application aux agents publics de l'article 1er de la loi n°2007-1223 du 21 Août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

En ce qui vous concerne, à Wattrelos, sont concernés par ce décret applicable à compter du 1^{er} Octobre 2007, les agents titulaires et non titulaires qui bénéficient de l'I.H.T.S. à temps complet mais également (et nous pensons que c'est la disposition la plus intéressante) les agents titulaires et non titulaires à temps non complet effectuant des heures dites complémentaires (notamment les agents des écoles...).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur l'obligation pour l'employeur de tenir à disposition un document indiquant par mois civil le nombre d'heures supplémentaires ou complémentaires effectuées et la rémunération y afférente.

Dès maintenant, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer chaque mois (à compter du 1^{er} Octobre 2007) copie de ce récapitulatif.

**Oh! Surprise!
Réponse de Monsieur
le Député-Maire**

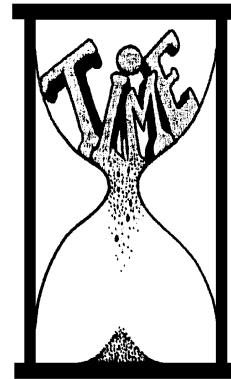
En réponse à votre lettre du 5 octobre, relative à l'application du décret n° 2007-1430 du 4 octobre 2007, portant sur les heures supplémentaires et complémentaires, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne l'instruction au service gestionnaire de vous adresser, à chaque fin de trimestre, un relevé de ces données, en volumes en valeur, et par direction utilisatrice.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, les représentants du personnel recevront un bilan annuel des volumes et de l'utilisation des heures supplémentaires et complémentaires.

Courrier 25 octobre

Nous nous permettons de réitérer notre demande d'entrevue, concernant les sujets suivants : :

Demande de rendez-vous et courriers en attente,
Votre réponse concernant le C.T.P. de juin,
Difficulté d'obtenir une salle,
Soucis monétique, intempérance,
Les emplois précaires,
Pression et malaise au travail
Heures syndicales pour la campagne des prochaines élections,
Propagande distribuée du syndicat FAFPT qui nous interpelle.



Courrier du 14 novembre

Malgré nos demandes (sans réponse) nous revenons vers vous dans l'espoir que vous preniez acte de nos demandes.

Le personnel est de plus en plus souvent soumis à des pressions de la part de certains chefs qui abusent de leur pouvoir, et cela entraîne parfois des situations critiques.

Un agent de maîtrise **se permet** de noter sur un tableau, **à la vue du public**, des remarques désobligeantes sur le travail de son ouvrier, **sans considération** pour sa personne et sa dignité.

Nous considérons cela comme du harcèlement moral.

Encore plus grave; un chef de service accuse devant tous ses collègues un agent qui, à bout, sort de ses gonds (ce qui est naturel) les paroles dépassent les pensées et engendre une situation que l'on ne maîtrise plus.

Nous ne comprenons pas votre silence, encore moins votre « inertie ».

Si nous sommes conscients que vous avez d'autres obligations, nous vous rappelons quand même que les élections municipales approchent et que le mécontentement du personnel wattrelosien se retrouvera forcément dans les urnes.

Nous sommes pour l'équité pour tous, et nous savons très bien que, lorsque le fossé se creuse, l'ambiance au travail s'en ressent.

« Il est tant de reprendre la barre sinon le navire risque fort de chavirer ».

Réponse du 30 novembre

Monsieur le député Maire a daigné nous répondre.
Mais quelle réponse.

Pour qui nous prend-t-il?

**S'il compte sur nous pour faire de la délation,
il s'est trompé d'adresse!**

D'ailleurs ces personnes avaient demandé une entrevue qu'elles n'ont jamais obtenue, vieille habitude de Monsieur le Député-Maire...

J'accuse réception de votre lettre du 14 novembre dernier, par laquelle vous me faites part de pression, exercées par la hiérarchie, à l'encontre de personnel communal.

Afin de me permettre de diligenter l'enquête légale, je vous prie donc de bien vouloir me préciser, nominativement, les personnes concernées par vos propos.

Réponse à ce courrier le 16 décembre 07

Vous savez pertinemment que nous ne donnerons aucun nom. Toutefois, nous savons que certains de ces agents attendent -comme nous d'ailleurs- un rendez-vous, et si vous les aviez reçus vous seriez au courant des dites pressions.

Depuis plus de trois mois, nous essayons d'obtenir par l'intermédiaire de MM. Les responsables de la DASP, le document que leur service a fait signer aux agents des écoles qui reçoivent la perception de cantine ; ces agents n'ont eu aucun double et n'ont pu le lire. « y-a-t-il des choses à cacher? Est-ce bien légal? » Permettez-nous d'en douter.

Doit-on en arriver à des procédure au Tribunal Administratif?

Pourquoi des personnes -parce qu'on parle ici d'êtres humains- doivent-elles supporter ces pressions, ce « harcèlement moral » ?

Pour satisfaire les « déviances » mégalomanes de certains?

Comment pouvez-vous fermer les yeux sur de tels actes?

D'autre part, concernant la réunion du 11 décembre avec MM. SATABIN, MATHIEU, les chefs de service et les syndicats (suite à notre demande d'explication), nous vous serions reconnaissants de nous transmettre les fiches de poste des différentes conciergeries et nous faire connaître si vous allez octroyer un petit supplément pour mettre à égalité les secteurs dits « quartiers difficiles »

Courrier du 28 novembre

suite à notre entretien du 23 novembre avec M. Albert MATHIEU et sur ses conseils avisés, nous vous saurions gré de bien vouloir programmer une réunion avec l'ensemble des agents tenant une conciergerie, ceci afin de fixer exactement leur cadre de travail, leurs obligations, leurs repos, leur référent en cas de problème etc....

Il y a en effet aujourd'hui trop de disparité ou de flou sur ces sujets et cela nécessite rapidement des éclaircissements.

Dans l'attente de vous lire et de vous rencontrer, ce qui relève du « parcours du combattant »,

Une réunion a eu lieu 11 décembre,

Mais encore une fois nous en sommes ressortis bredouilles, car nous ne connaissons toujours pas exactement les conditions (heures) de travail des concierges, les différences de charge de travail, les risques pour certains d'entre eux (quartiers difficiles mais pas reconnus au niveau préfecture)

Pourront-ils bénéficier d'une compensation comme d'autres collègues?

Courrier du 6 décembre

Afin de diminuer les contamination lors d'épidémies de type « gastro-entérite » ou autres virus, nous réitérons notre demande concernant la pose de dévidoirs de papier dans les toilettes de tous les étages de la Mairie.

Nous voulons aussi vous rappeler notre demande concernant un local à vélos, et pouvons vous proposer sa situation dans le coin derrière la mairie, près de l'escalier de secours de l'hôtel de Ville.

Ces équipements existent à la LMCU, aussi pourquoi faut-il pleurer des années à Wattrelos pour les obtenir?

Dans l'attente de vous lire,





INFO NATIONALE

La manifestation du 20 novembre a rassemblé plus de 19.000 personnes à Lille!

Nous savons que nombre de nos collègues ont suivi le mouvement et nous les en remercions. Toutefois, le rapport de forces se fait dans la rue!

Nous vous incitons à nous rejoindre lors des rassemblements afin de démontrer notre raz-le-bol et l'intérêt que nous portons au service public.....

Défendons nos salaires, nos retraites, nos acquis, rejetons les franchises médicales, la suppression des tribunaux, la disparition de certains prud'hommes, l'augmentation des énergies, la remise à nos retraités de la redevance audiovisuel,,,,,,

UNE JOURNÉE D'ACTION ET PRÉVUE JEUDI 24 JANVIER... VENEZ NOMBREUX!

Pour le rendez-vous ce jour là contactez-nous



BULLETIN de demande d'adhésion au FSU/SDU 59-62

NOM :-----

Prénom-----

Service & lieu de travail-----

Téléphone ou n° de poste-----

Désire adhérer au FSU/SDU 59-62 (À remettre à un délégué ou téléphoner à un membre qui passera le prendre)